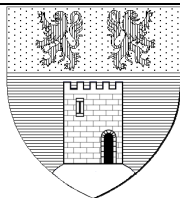


Commune de Lachau
1 place de la Mairie
26560 LACHAU

tél. 04 75 28 41 48
mairielachau26@wanadoo.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 juin 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	6	7

Date de la
convocation :
12/06/2019

DÉLIBÉRATION

n° DE 2019_38

OBJET :

**Approbation devis voirie - Demande d'aide
au titre des dégâts d'orage**

L'an deux mille dix-neuf et le quatorze juin à 21 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de Lachau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAGNUS Philippe, Maire.

Étaient présents : Monsieur MAGNUS Philippe, Monsieur AMIC Philippe, Madame LAMBERT Sylvie, Monsieur DE CARLO Roger, Monsieur LAUGIER Robert, Madame AMIC Michelle.

Étaient absents et excusés et représentés : Madame TREMORI Marie-Line par Madame LAMBERT Sylvie.

Étaient absents et/ou excusés et non représentés : Monsieur COURNEDE Mathieu, Madame AUDIBERT-GIBIER Monique, Monsieur SEGUIN Jean-Jacques.

Présents n'ayant pas pris part au vote : .

Secrétaire de séance : Madame LAMBERT.

Monsieur le Maire expose que, suite aux gros orages du printemps, de nombreux dégâts ont été constatés sur les voies et chemins communaux.

Ces chemins étant utilisés quotidiennement par les habitants, et subissant un usage intensif pendant les récoltes, il est indispensable de procéder aux réparations de la chaussée et de certains problèmes de structure.

Des devis séparés ont été demandés pour chaque voie concernée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder aux réparations des voies communales endommagées afin d'assurer la sécurité des véhicules et des personnes ;

CONSIDÉRANT les différents devis présentés ;

Après exposé du Maire et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les différents devis présentés par la société RICHARD T.P. pour un montant total de vingt-deux mille cent quarante euros hors taxes (22.140,00 € HT), soit en détail :

- Chemin de Claret, pour un montant de 4.210,00 € HT ;
- Chemin du Château, pour un montant de 5.400,00 € HT ;
- Chemin de la Tour, pour un montant de 2.700,00 € HT ;
- Chemin des Barjaveaux, pour un montant de 5.780,00 € HT ;
- Impasse du Vieux Moulin, pour un montant de 4.050,00 € HT.

SOLLICITE le Département de la Drôme pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre des dégâts d'orage,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Philippe MAGNUS